

PRÉAVIS N° 79/25 RAPPORT DE LA COGEFIN AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit de CHF 500'000.— pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et Place Christen – Delamuraz.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 10 juin 2025. Je remercie également la commission ad hoc de m'avoir permis de participer à sa réunion.

La municipalité demande un crédit de CHF 500'000.00 CHF. Il s'agit là d'une opportunité à saisir. Moudon Energie SA (MESA SA) va ouvrir la route et poser les conduites pour le chauffage à distance. Financièrement, il est bien sûr intéressant de remplacer en même temps les conduites de la commune, qui sont en partie en mauvais état. Les raisons du remplacement ou mises en conformité des conduites font l'objet du rapport de mon collègue de la commission ad hoc. Je vous renvoie donc à son rapport ou au préavis.

MESA va diriger les travaux et a déjà lancé le processus d'appel d'offres. L'avantage, c'est que c'est un appel d'offres de type privé et pas de type public, comme ça aurait été le cas si la commune avait lancé l'appel d'offres. Ça donne plus de liberté et, contrairement à un appel d'offres public, dans un processus d'appels d'offres type privée, les offres peuvent être négociées.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les coûts exacts ne sont pas encore connus selon les offres reçues. Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous sont donc des valeurs empiriques. Ils se basent sur des chantiers similaires dans notre commune (CAD Av. de Fey ; rénovation des conduites de gaz/eau et d'eau claire), qui ont tous été réalisés dans le cadre du budget prévu. Il ne devrait donc pas y avoir de mauvaises surprises. La seule inconnue qui pourrait poser problème est une découverte archéologique, mais il s'agirait alors plutôt d'une contrainte temporelle que d'une contrainte financière.

Les 500'000 CHF demandés par la municipalité se décomposent comme suit :

Objet	Coût en CHF
Honoraires études et suivi (offre)	25'956.00
Canalisation EC - Cerjat (250m)	210'000.00
Canalisation EC – Centre-Ville Etape II (45m)	70'000.00
Mis en conformité séparatif	10'000.00
Remplacement de la conduite d'eau (50M)	30'000.00
Remplacement de la conduite de gaz (130m)	70'000.00
Divers et imprévus (~ 10%)	46'578.70
Total HT	462'534.70
TVA 8.1%	37'465.30
Total TTC	5000'00.00

Incidences financières :

En cas d'acceptation l'incidence financière pour ce préavis peut se résumer de la manière suivante :

Investissement « Canalisations EU-EC » : CHF 343'900.00 amortissement en 60 ans = CHF 5'750.00 par année.

Investissement « Canalisation Eau » : CHF 35'600.00 amortissement en 60 ans = CHF 590.00 par année.

Investissement « Canalisation Gaz » : CHF 83'000.00 amortissement en 50 ans = CHF 1'660.00 par année.

Ça fait un total de CHF 7'980.00 par an pour l'ensemble des investissements présents dans ce préavis. Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à 6.4 millions, et la dette communale est de CHF 12.6 millions.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par un emprunt.

Pour le présent préavis il est calculé des charges suivantes :

Coût total des travaux HT	CHF 462'500.00
Autofinancement 80%	CHF 372'000.00
Fonds étrangers 20%	CHF 92'500.00

Les intérêts, estimés à 2.5%, des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 2'312.50 la première année, et s'élever à un total de CHF 37'300 sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 79/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde à un crédit d'investissement maximum de CHF 500'000.— pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 10 juin 2025 :

Mesdames Céline Ombelli ; Sandrine Bosse Buchanan ; Angélique Bionaz et Michelle Grandjean et Messieurs, Jakup Isufi ; Alexandre Anthonioz et Patrick Soppelsa.

Moudon, 10 juin 2025


Patrick Soppelsa
Rapporteur

